



Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 13 janvier 2010.

L'an deux mil dix, le 13 janvier, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Montigny-le-Chartif, Salle polyvalente - sous la présidence de Monsieur Gérard RESTEGUE, Président.

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie de leur présence les membres du Conseil communautaire, les représentants de la presse ainsi que le public.

Il fait part des excuses de Monsieur le Sous-préfet, et des élus absents, retenus par d'autres obligations.

Monsieur Dominique PRIEUR est élu secrétaire de séance

La rédaction et le contenu du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2009, sont approuvés (sans observation).

Autorisation du Conseil communautaire pour un additif à l'ordre du jour. A savoir :

Projets d'investissement : demandes de subventions

Etude d'une nouvelle compétence : transports scolaires.

Monsieur le Président rappelle le courrier de Monsieur BRAULT, Maire de Dampierre-sous-Brou, qui sollicite la prise en charge de la compétence « transports scolaires » par la Communauté de Communes en raison de la difficulté à faire face à ce service,

Après avoir retracé la genèse de la Communauté de Communes, la définition de l'intérêt communautaire en date du 29 juin 2006, les diverses compétences inscrites dans les statuts originaux et modifiés, Monsieur le Président demande l'avis du Conseil communautaire qui, après en avoir débattu, se prononce favorablement, à la majorité (1 abstention), à l'étude de la demande de Monsieur le Maire de Dampierre-sous-Brou (prise de la compétence Transports scolaires par la CDC).

Fonds de concours

Suite aux demandes de communes membres, et plus particulièrement celle de Frazé, Monsieur le Président rappelle les conditions réglementaires entourant les conditions d'attribution des Fonds de concours (principe, dérogation au principe, conditions, ...).

Il sollicite l'avis du Conseil Communautaire sur le principe de leurs créations et l'inscription de lignes budgétaires dont les montants seront définis lors de la préparation du budget 2010.

A la majorité (1 abstention), le Conseil communautaire, après en avoir débattu, donne un avis favorable à l'instauration de Fonds de Concours sous conditions : montant global prévu lors de l'élaboration du budget 2010 ; dotation versée aux communes selon les projets étudiés en Commission de Finances et en séance de Bureau ; décision finale du Conseil Communautaire.

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'en application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat d'orientations budgétaires doit précéder l'examen du budget de la Communauté de Communes. Ce débat, qui se déroule en phase initiale de la préparation budgétaire, permet à l'Assemblée délibérante de discuter des orientations qui préfigurent les choix qui seront faits dans le budget et d'être informée de l'environnement qui entoure cette préparation budgétaire.

Monsieur le Président précise que les orientations budgétaires présentées ont été synthétisées après la réunion de la Commission des Finances (18 décembre 2009) et commente les tableaux qui définissent les grandes tendances et les priorités qui caractérisent le budget 2010 (la séance consacrée au vote du budget de la Communauté de Communes, apportera une information détaillée sur les évolutions des prévisions).

Projets Investissements 2010 retenus par la Commission des Finances

- Bâtiments scolaires et périscolaires : mise en conformité, rénovation et construction : études de faisabilité et d'opportunité, ...
- Bâtiments culturels et touristiques : rénovation et mise en conformité (électricité, éclairage, chauffage)
- Structure Petite-Enfance : travaux divers (réfection de la cour ; aménagement de la cuisine,...)
- Siège de la Communauté de Communes : travaux de rénovation.
- Acquisition de matériel de bureau et de matériel informatique et de mobilier de bureau.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement 2010

Demandes de subventions.

Accord du Conseil communautaire aux demandes de subventions auprès de l'Etat et du Conseil général pour financer, en partie, les investissements prévus en 2010.

Finances. Investissement 2010.

Accord du Conseil communautaire pour le mandatement, le cas échéant, des dépenses d'investissement 2010, à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'année 2009, dans l'attente du vote du budget.

Gestion du personnel. Création d'un poste d'Adjoint d'Animation 1^{ère} classe.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité la création du poste d'Adjoint d'Animation 1^{ère} classe, qui sera pourvu par un agent lauréat de l'examen professionnel qui permet cette promotion.